

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Ce cours enseigne les **bases légales applicables au spectacle vivant en droit suisse**. Il permet d'identifier les éléments essentiels, de connaître les dispositions légales et de les appliquer au domaine des arts vivants.

Cette formation est illustrée par de nombreux **exemples pratiques** permettant de comprendre les enjeux et les difficultés du droit. Elle est animée par des **juristes** et des professionnels-le-s des arts vivants aux compétences multiples et qui rendent cette matière dense accessible.

LES THEMES DEVELOPPES

- Le droit d'auteur en lien avec la représentation d'œuvres de scène ;
- Le droit d'auteur spécifique à la musique ;
- Les droits voisins ;
- Le droit du travail et ses contrats ;
- L'engagement des travailleurs résidant à l'étranger ;
- Le contrat de cession et de coproduction ;
- L'impôt à la source.

LE PUBLIC CIBLE

La formation s'adresse principalement aux **responsables, artistes, administrateurs de compagnie** qui proviennent du théâtre, de la danse, de la musique, de festivals et/ou de toute structure culturelle des arts vivants. Le cours est destiné aux professionnels-le-s désirant acquérir ou consolider leurs connaissances dans ces différents domaines.

LES INTERVENANT-E-S

(Par ordre d'apparition dans la formation)

- Sandra Gerber Bugmann, responsable du service juridique, Société Suisse des Auteurs (SSA)
- Cécile Buclin, collaboratrice du département scène, Société Suisse des Auteurs (SSA)
- Nadia Demont, collaboratrice du département clientèle, Coopérative des auteurs et éditeurs de musique (SUISA)
- David Johnson, responsable de l'antenne romande de la Coopérative suisse des artistes interprètes SIG et Swissperform
- Réjane Chassot, avocate spécialisée musique et spectacle vivant @Highlaw
- Michaël Monney, administrateur 2B Company
- Fabrice Bernard, chef de projet JOJ 2020 au service culturel de la Ville de Lausanne, fondateur de Headstrong Music et ancien administrateur du Théâtre de l'Octogone.
- Patrick Mangold, avocat spécialisé en droit du travail et performeur

Le droit d'auteur en lien avec la représentation d'œuvres de scène

Sandra Gerber Bugmann et Cécile Buclin
Principes généraux du droit d'auteur, gestion collective du droit de représentation, autorisation de représentation et contrats, paiement des droits d'auteur.

Le droit d'auteur spécifique à la musique

Nadia Demont
Aperçu théorique du droit d'auteur et mise en pratique par divers exemples.

Les droits voisins

David Johnson
Droits voisins vs. Droits d'auteur (bases, principes). Gestion collective, Swissperform.

Le contrat de cession et de coproduction

Réjane Chassot et Michaël Monney
Pertinence de l'utilisation d'un contrat du point de vue juridique et pratique, analyse d'un contrat de cession et d'un contrat de coproduction.

L'impôt à la source

Fabrice Bernard
Obligations de l'employeur, des personnes concernées, de la prestation imposable ainsi que du calcul de l'impôt. Les spécificités du Canton de Vaud sont abordées et celles des autres cantons également évoqués.

Le droit du travail et ses contrats

Patrick Mangold
Droits et obligations de l'employeur-euse, de l'employé-e et fin des rapports de travail.
L'engagement du personnel résidant à l'étranger.

LES INFORMATIONS PRATIQUES

DATES

19, 27, 28 mars et 11 avril 2024

24,5 heures de cours

LIEU

Centre de compétences artos - QG Center - Route de la Chaux 4 1030 Bussigny

HORAIRES

Mardi 19 mars : 09h00-12h30 / 13h30-17h00

Mercredi 27 mars : 13h30-17h00

Judi 28 mars : 09h00-12h30 / 13h30-17h00

Judi 11 avril : 09h00-12h30 / 13h30-17h00

COÛT

CHF 680.- * / 10% de réduction pour les membres **artos**.

**Ce cours peut être pris en charge par certaines caisses de chômage. Se renseigner auprès de son/sa conseiller-ère ORP.*

PLUS D'INFOS

+41 21 621 80 94

fcdmin@artos-net.ch, www.artos-net.ch

Inscription jusqu'au 5 mars 2024

LES CONDITIONS

L'inscription se fait à l'aide d'un **formulaire** que vous trouverez sur www.artos-net.ch à la rubrique **formations/droit suisse pour le spectacle vivant**. Places limitées.

Dès réception de la **confirmation d'artos**, envoyée par courrier électronique, et une fois votre paiement effectué, votre inscription sera définitive.

En cas d'annulation par **artos**, le montant est remboursé.

Une **attestation** est délivrée aux participant-es ayant suivi la totalité de la formation.

LES FORMATIONS

Depuis sa création en 1996, l'association **artos** contribue au développement des métiers de la scène culturelle romande.

artos a initié, en partenariat avec les Universités de Lausanne et Genève, un MAS (Maîtrise universitaire d'études avancées) en Management Culturel et a mis sur pied le Brevet fédéral de technicien-ne du spectacle et le CFC de techniscéniste.

De plus, l'association organise, plusieurs fois par année, une série de formations courtes et continues :

En technique de scène :

- Module sécurité – lieux de spectacle et événementiel
- Formation antichute
- Vectorworks – spotlight
- Opérateur-trice PEMP
- Initiation à la création lumière
- Initiation – Mapping&Vjing

En administration :

- Sensibilisation à la gestion de projets culturels
- Communication avec les médias
- Comptabilité dans le spectacle vivant
- Gestion des salaires et cadres d'engagement
- Recherche de fonds
- Diffusion
- RH Management (nouveau)

Informations détaillées sur le contenu et dates des sessions mises à jour régulièrement sur

www.artos-net.ch

artos

association professionnelle

Route de la Chaux 4 / CH-1030 Bussigny

T. +41 21 701 99 61

admin@artos-net.ch / www.artos-net.ch

LE DROIT SUISSE

POUR LE SPECTACLE VIVANT

19, 27, 28 mars et 11 avril 2024 / Bussigny

artos
association professionnelle